



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

**Absents excusés** : M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Graziella LACROIX, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Isidro DANTAS, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY (pouvoir non parvenu), Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU.

**Secrétaire** : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 28  
Nombre de votants : 28  
Non votants : 4

**Réf : 2024/07/2 – OBJET : Vente d'un linéaire partiel de la parcelle cadastrée section AE n° 408 sise « Champ d'Aviation » à Saint-Cyr-l'École.**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-29, L.2241-1 et L.2241-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 octobre 2017 (délibération n° 2017-10-17), et modifié le 7 septembre 2022 (délibération n° 2022-09-1/2),

Vu la délibération n° 2022/02/9 du 9 février 2022 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'acquérir auprès du Groupe Aéroports de Paris les parcelles cadastrées en section AD n° 49 et AE n° 408 nécessaires à l'aménagement de la voie et du parc de la Râtelte, moyennant le prix unitaire de 6 € par m<sup>2</sup> de terrain et autorisé le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,

Vu la parcelle cadastrée section AE numéro 408,

Vu le projet de division établi par géomètre en date du 21 février 2024, annexé à la présente délibération,

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20240703-2024-07-2bis-DE  
Date de réception préfecture : 08/07/2024

Vu l'avis du service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mai 2024, estimant le bien faisant l'objet de la vente à une valeur de 7 296 euros, annexé à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de céder cette portion de terrain aux Aéroports de Paris, dans la mesure où celle-ci empiète sur une route de service indispensable à l'activité de l'Aérodrome,

### DELIBÈRE

**Article 1 : Décide à 28 voix pour et 4 élus ne prenant pas part au vote (Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)** de vendre aux Aéroports de Paris le linéaire partiel de la parcelle cadastrée section AE n° 408, d'une surface d'environ 1 216 m<sup>2</sup> (lot A du projet de division susvisé), au prix de 6 euros du m<sup>2</sup>, soit un montant de 7 296 euros.


**Article 2 : Précise** que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

**Article 3 : Autorise** le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - 8 JUIL. 2024  
et par publication en ligne le : - 8 JUIL. 2024


Saint-Cyr-l'École,  
le : - 8 JUIL. 2024

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  


Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Sonia BRAU  


**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :  
Vladimir BOIRE



Le 8 juillet 2024